

Formation « Hébergement des données de santé et vie privée »

Réf : SECUSANTE

Le secteur de la santé et du social est encadré par des règles spécifiques c'est pourquoi HS2 propose une formation dédiée pour couvrir ce domaine.

Objectifs

- Apprendre les exigences juridiques et de sécurité en matière de :
 - Protection des données personnelles de santé, y compris le RGPD et la loi Informatique & Libertés dans le cadre de la santé
 - Hébergement des données de santé (certification HDS)
 - Sécurité des systèmes d'information de santé (PGSSI-S, CPS, RGS, LPM, NIS2, RIA (AI Act), CRA)

Durée & Horaires

- 4 jours soit 28 heures
- 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30/18h00.

Nombre de participants

- Minimum 6 participants – Maximum 24 participants

Public visé

- Personnes des secteurs santé et social : RSSI – DPO - Juristes
- Toute personne confrontée à la gestion d'un système d'information de santé.

Pré-requis

- Avoir une culture générale en sécurité des systèmes d'information ou en droit est un plus mais n'est pas imposé.
- Pour les participants souhaitant apprendre la certification HDS, il convient d'avoir suivi la formation ISO27001 Lead Implementer avant la formation SECUSANTE.

Méthode pédagogique

- Cours magistral avec échanges interactifs
- Cette formation est proposée en mode présentiel et peut être accessible en mode distanciel via ZOOM pour les personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas se déplacer
- Formation nécessitant 1/2 heure de travail personnel et ce quotidiennement durant la session

Supports

- Support de cours en français au format papier en présentiel, au format numérique en distanciel
- Cahier d'exercices et corrections des exercices
- Tous les documents nécessaires à la formation en français ou anglais
- Certificat attestant de la participation à la formation

Modalité d'évaluation de la formation

- Fiche d'évaluation remise aux stagiaires à l'issue de la formation afin de recueillir leurs impressions et identifier d'éventuels axes d'amélioration

Certification

- A l'issue de cette formation, le stagiaire a la possibilité de passer un examen ayant pour but de valider les connaissances acquises. Cet examen de type QCM dure 1h15 et a lieu durant la dernière après-midi de formation. La réussite à l'examen donne droit à la certification SECUSANTE par HS2.

Programme

Module 1 : Présentation du contexte

- Cadre légal et normatif, le CSP
- Notions fondamentales
- Données de santé, dossier médical partagé, systèmes d'information, etc.

Module 2 : Gestion des données personnelles de santé

- Recueil des données de santé
- Élaboration et tenue du registre des activités de traitement
- Conservation, suppression, pseudonymisation, anonymisation et archivage des données

Module 3 : La protection des données personnelles

- Application du RGPD
- Licéité des traitements de données personnelles
- Protection des données
- Formalités préalables, AIPD
- Mécanismes de protection des données
- DPO

Module 4 : REEDS et formalités CNIL

- Règlement sur l'espace européen DS
- Missions des ORAD
- Dossiers médicaux électroniques
- Interopérabilité des systèmes d'information de santé
- Transferts internationaux de données
- Formalités préalables CNIL

Module 5 : Textes applicables

- Obligations légales de sécurité de données et systèmes d'information de santé
- RIA, NIS 2, CRA
- RGS
- PGSSI-S
- Mesures de sécurité de la PSSI locale
- HAS : évaluation cybersécurité

Module 6 : Interopérabilité du système d'information de santé

- Obligation légale d'interopérabilité
- Identification et Authentification

- Présentation du cadre d'interopérabilité des systèmes d'information de santé

Module 7 : Chaîne de sous-traitance

- Rôles et responsabilités
- Transfert hors UE
- SecnumCloud

Module 8 : Sécurité du système d'information de santé : maîtriser les accès

- Identification électronique
- Le NIR
- Référentiel INS
- Identité Patient
- Cpx / Prosanté Connect
- Authentification, MFA
- Gestion des habilitations
- Journalisation

Module 9 : Sécurité du système d'information de santé : gérer les incidents

- Violation de données
- Processus
- Notification

Module 10 : Droits des patients et secret

- Droits des patients
 - Confidentialité de leurs données de santé, information et accès aux données, droit de rectification et d'opposition, etc.
- Secret professionnel, secret médical, secret partagé
- Cycle de vie des données
- Traitement des demandes

Module 11 : Hébergement des données de santé

- Exigences légales en matière d'hébergement
- Certification HDS V2.1
- Introduction au SMSI ISO 27001
- Être conforme aux 31 exigences
- Gérer l'audit HDS